

# LE DROIT FAMILIAL COLLABORATIF

## UNE NOUVELLE APPROCHE POUR RÉSOUDRE VOS LITIGES FAMILIAUX



### LE DROIT FAMILIAL COLLABORATIF

## Qu'est-ce que le droit familial collaboratif?

- > Un nouveau mode alternatif de résolution des conflits, à côté de la médiation et de la négociation traditionnelle.
- Un processus volontaire et confidentiel de règlement des conflits par la négociation sans recours à la procédure contentieuse
- > Un travail d'équipe entre les parties et leurs avocats avec pour unique objectif d'aboutir à un accord amiable.
- Un processus qui vise à conclure des ententes satisfaisantes et équilibrées répondant aux besoins et aux intérêts de chacune des parties et des enfants.

Le droit familial collaboratif est donc une approche constructive qui favorise le règlement des conflits familiaux par le dialogue.





# Pourquoi choisir le droit familial collaboratif?

- > Les parties maîtrisent le processus et restent responsables des décisions qu'elles prennent.
- > Le climat de collaboration réduit le stress associé à tout conflit familial.
- > Chaque partie est assistée et conseillée par son avocat spécialement formé au droit familial collaboratif.
- > Le processus est plus rapide que la procédure contentieuse et se veut moins coûteux.

#### Comment entamer le processus de droit familial collaboratif?

- Chacune des parties consulte un avocat formé au droit familial collaboratif et ayant signé la Charte de droit collaboratif.
- Un accord de participation au processus de droit collaboratif est signé par les parties et leurs conseils.
- Le processus est alors mis en œuvre.

#### Quel est l'aboutissement du processus ?

- A la fin du processus, une entente est rédigée par les avocats et signée par les parties.
- A la demande de celles-ci, les avocats présenteront, le cas échéant, l'accord au juge compétent.

#### Quel est le coût du processus ?

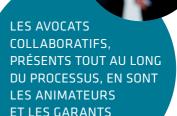
• Chacune des parties prendra en charge les honoraires et frais de son conseil.

### L'avocat de droit familial collaboratif

L'avocat collaboratif vous aidera à :

- > résoudre vos conflits familiaux sans procédure contentieuse.
- > négocier de façon respectueuse et structurée,
- > instaurer une communication efficace avec l'autre partie,
- échanger en toute bonne foi les informations utiles,
- > rencontrer vos priorités et les besoins des enfants.
- explorer les diverses options de règlement amiable,
- > trouver des solutions créatives et adaptées.

Il s'investira pleinement dans la réussite du processus, ce qui impliquera, en cas d'échec, son retrait, comme celui de l'avocat de l'autre partie.



# Quels sont les avantages du droit familial collaboratif par rapport à une procédure contentieuse ?

Le processus de droit familial collaboratif :

- > permet aux parties de prendre elles-mêmes les décisions adéquates,
- > favorise la participation active des deux parties,
- > permet de faire émerger les intérêts respectifs des parties et ceux des enfants,
- > a pour objectif de réduire l'impact négatif des conflits tant sur les enfants que sur les parties,
- > diminue l'hostilité entre les parties et instaure une dynamique positive,
- > permet d'aboutir à des ententes satisfaisantes et équilibrées.

### **Documents** utiles

Sur le site de l'Ordre :

www.barreaudebruxelles.be : rubrique EVITER LE TRIBUNAL > Droit collaboratif :

- · Charte de droit familial collaboratif
- Accord de participation au processus de droit familial collaboratif
- · Liste des avocats formés au droit familial collaboratif

### Autres renseignements

Secrétariat de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles :

• Tel.: + 32 (0) 2 508.66.59 • Fax: + 32 (0) 2 519.81.18

Mail: ordre@barreaudebruxelles.beSite: www.barreaudebruxelles.be

E.R. Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles - Palais de justice - Place Poelaert - 1000 Bruxelles